



Votre espace professionnel

Services en ligne des  
**professionnels**

**FOCUS**

sur

**Les téléprocédures**

**Annuler une demande de  
création d'espace professionnel  
en mode simplifié**

## Sommaire

<u>1. Présentation</u> .....	3
<u>1.1. Objet de la fiche</u> .....	3
<u>1.2. A qui s'adresse cette procédure</u> .....	3
<u>1.3. Précision sur le champ de cette procédure</u> .....	3
<u>1.4. Pré-requis</u> .....	3
<u>1.5. Récapitulatif de la procédure</u> .....	3
<u>2. Procédure d'annulation d'une demande de création de l'espace professionnel</u> .....	5
<u>2.1. Étape 1 : accéder à la page de création de l'espace professionnel</u> .....	5
<u>2.2. Étape 2 : effectuer la demande d'annulation</u> .....	8
<u>2.3. Étape 3 : confirmer une demande d'annulation</u> .....	10
<u>3. En cas de problème dans l'accomplissement de cette démarche</u> .....	12

# 1. Présentation

## 1.1. Objet de la fiche

Cette fiche<sup>1</sup> présente l'enchaînement des écrans de la procédure d'annulation d'une demande de création d'un espace professionnel en mode simplifié.

## 1.2. A qui s'adresse cette procédure

Cette procédure s'adresse aux usagers qui effectuent une demande de création d'espace en mode simplifié et qui souhaite l'annuler.

## 1.3. Précision sur le champ de cette procédure

La démarche d'annulation d'une demande de création d'espace en mode simplifié est possible uniquement tant que votre demande est toujours en cours de traitement.

Une fois votre espace en mode simplifié activé, il ne sera plus possible d'effectuer cette démarche d'annulation de la demande. Seule la suppression d'espace restera possible (cf. fiche [Fiche EP 8 : Supprimer un espace professionnel](#)).

## 1.4. Pré-requis

Pour effectuer une demande d'annulation de création de l'espace professionnel, vous devez être en possession :

- de votre numéro SIREN (ou votre IDSP) ;
- de l'adresse électronique de connexion ;
- de la réponse à la question de confiance que vous aviez indiquée lors de la création de votre espace professionnel<sup>2</sup>.

Remarque : Vous ne pouvez pas effectuer plusieurs actions simultanément au travers de fenêtres ou d'onglets différents. Toute demande de création d'espace en mode simplifié doit être menée à son terme avant d'entreprendre une autre demande.

## 1.5. Récapitulatif de la procédure

Afin de procéder à l'annulation de votre demande de création de compte, veuillez suivre les étapes décrites ci-dessous :

### 1. Saisie des identifiants :

- SIREN : saisissez votre numéro SIREN (ou votre IDSP) ;
- Adresse électronique de connexion : saisissez l'adresse électronique utilisée lors de la demande de création ;
- Captcha : complétez le captcha qui permet de vérifier que vous n'êtes pas un robot.

1 L'ensemble des fiches FOCUS est disponible sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) > Connexion à l'espace professionnel > [Aide : accéder aux fiches pratiques](#)

2 Si vous ne retrouvez pas votre réponse à la question de confiance, vous pouvez contacter, soit votre service gestionnaire, soit les services d'assistance (cf. chapitre 5. En cas de problème dans l'accomplissement de cette démarche).

## 2. Réponse à la question de confiance :

Une fois les informations ci-dessus validées, vous devrez répondre à la question de confiance définie lors de votre inscription.

## 3. Confirmation de l'annulation :

Après avoir renseigné la réponse correcte, il vous sera demandé de confirmer l'annulation de la demande.

Une fois cette procédure terminée, un courriel de confirmation de l'annulation sera envoyé à l'adresse électronique associée à votre compte.

## 2. Procédure d'annulation d'une demande de création de l'espace professionnel

### 2.1. Étape 1 : accéder à la page de création de l'espace professionnel

La procédure débute par l'accès à la page d'accueil du site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

Depuis un ordinateur :

The screenshot shows the official website of the French tax office. At the top right, there are two login links: "Connexion à l'espace particulier" and "Connexion à l'espace professionnel". A red arrow points to the second link. Below these are search and contact buttons. The main menu includes "Accueil", "Particulier", "Professionnel", "Partenaire", "Collectivité", "International", and "International (english)". A banner at the bottom left warns about phishing attempts. The "À la Une" section is visible at the bottom.

↳ Cliquez sur "Connexion à l'espace professionnel" Connexion à l'espace professionnel

Depuis un smartphone ou une tablette:

The image contains two side-by-side screenshots of the mobile version of the website. The left screenshot shows the main screen with the "Connexion à l'espace professionnel" link highlighted by a red arrow. The right screenshot shows the expanded navigation menu, where the same link is again highlighted with a red arrow. Both screens show the same basic layout with the French flag, the "impots.gouv.fr" logo, and the "Attention aux arnaques!" warning banner.

↳ Cliquez sur le bouton "menu" ☰

↳ Puis cliquez sur "Connexion à l'espace professionnel" ➡ Connexion à l'espace professionnel

L'écran ci-dessous est ensuite affiché :

The screenshot shows the official French tax website ([impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)) with the French Republic logo and the motto "Liberté, Égalité, Fraternité". The top navigation bar includes links for "Votre espace particulier" (blue) and "Votre espace professionnel" (red, highlighted with a red arrow). A help link "Aide : accéder aux fiches pratiques" is also present.

The main content area has two main sections:

- Connexion à mon espace professionnel**: Contains fields for "Adresse électronique" and "Mot de passe", a CAPTCHA image, and a "Connexion" button.
- Création de mon espace professionnel**: Contains a "Créer mon espace professionnel" button.

Below these sections is a third section: **Activation de mon espace / mes services**, which contains a "Activer mon espace / mes services" button.

A note at the bottom left encourages users to pay taxes online: "Vous pouvez également payer en ligne votre taxe foncière ou votre cotisation foncière des entreprises en utilisant la référence de votre avis" and a "Payer mes impôts locaux" button.

The footer indicates the page is from the "Direction générale des Finances publiques".

↳ Cliquez sur le lien « Crée mon espace professionnel »

L'écran suivant est affiché :

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) Quitter

**Professionnels**

Vous souhaitez créer un espace pour votre propre entreprise dont vous ne partagerez pas la gestion des services en ligne ? Optez pour le mode simplifié

Attention : pour une collectivité territoriale ou une autre administration, le mode simplifié ne permet pas la séparation de l'ordonnateur et du comptable ; vous devez opter pour le mode expert.

Vous devrez renseigner le SIREN de l'entreprise concernée, l'adresse électronique qui permettra de la joindre à tout sujet la concernant, ainsi qu'une adresse électronique qui vous servira d'identifiant de connexion à l'espace professionnel.  
Vous devrez également renseigner un compte bancaire de prélèvement.

Une fois l'espace simplifié activé, les services en ligne seront immédiatement accessibles pour l'entreprise.

**Créez votre espace en mode simplifié**

[Annulez votre demande](#)   
[En savoir plus](#)

Vous souhaitez créer un espace pour l'entreprise que vous représentez ou dont vous partagerez la gestion des services en ligne ? Optez pour le mode expert

Vous devrez renseigner une adresse électronique qui vous servira d'identifiant de connexion à l'espace professionnel.  
Une fois l'espace expert activé, vous devrez adhérer aux services en ligne pour chacune des entreprises que vous gérez.

**Créez votre espace en mode expert**

[En savoir plus](#)

Confidentialité Informations personnelles | Accessibilité : non conforme  
© Direction générale des Finances publiques - Mentions légales

👉 Cliquez sur le lien « Annulez votre demande »

## 2.2. Étape 2 : effectuer la demande d'annulation

L'écran de saisie des identifiants est affiché :

 RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) [Quitter](#)

**Annulez votre demande de création d'espace en mode simplifié**

Identifiants → Réponse à la question de confiance → Récapitulatif

**i** Pour annuler votre demande de création d'espace en mode simplifié :  
1/ Saisissez le SIREN (ou équivalent) et l'adresse électronique de connexion que vous avez renseignés lors de cette demande ;  
2/ Après validation, veuillez répondre à la question de confiance.

**Saisie des identifiants**

Les champs marqués d'un astérisque (\*) doivent être renseignés.

Saisissez votre SIREN (ou équivalent) : \*  →

utilisateur@domaine

Saisissez votre adresse électronique de connexion : \*  →

Recopiez les caractères de l'image : \*  →

  
[Changer l'image](#) [Ecouter l'extrait sonore](#)

[Etape précédente](#) [Effacer](#) [Continuer](#) →

Confidentialité Informations personnelles [|](#) Accessibilité : non conforme [|](#)  
© Direction générale des Finances publiques - Mentions légales [|](#)

- ↳ **Saisissez votre SIREN (ou votre IDSP) ;**
- ↳ **Saisissez votre adresse électronique de connexion ;**
- ↳ **Saisissez le Captcha ;**
- ↳ **Cliquez sur le bouton "Continuer".**

L'écran de saisie de la réponse à la question de confiance est affiché :

The screenshot shows a step-by-step process for canceling a space creation request. The current step is "Réponse à la question de confiance". A red arrow points to the input field where the answer must be typed. Another red arrow points to the "Continuer" (Continue) button.

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) [Quitter](#)

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Annulez votre demande de création d'espace en mode simplifié

Identifiants    Réponse à la question de confiance    Récapitulatif

**Réponse à la question de confiance**

Les champs marqués d'un astérisque (\*) doivent être renseignés.

La question de confiance que vous aviez sélectionnée : Quel est votre surnom ?

Saisissez la réponse à la question de confiance : \*

Etape précédente Effacer Continuer

Confidentialité Informations personnelles | Accessibilité : non conforme

© Direction générale des Finances publiques - Mentions légales

- ↳ **Saisissez votre réponse à la question de confiance ;**
- ↳ **Cliquez sur le bouton "Continuer".**

## 2.3. Étape 3 : confirmer une demande d'annulation

L'écran de confirmation de l'annulation de la demande est affiché :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE [Quitter](#)

impots.gouv.fr

Liberté Egalité Fraternité

Annulez votre demande de création d'espace en mode simplifié

Identifiants      Réponse à la question de confiance      Récapitulatif

Réponse à la question de confiance

Les champs marqués d'un astérisque (\*) doivent être renseignés.

La question de confiance que vous aviez sélectionnée : Quel est votre surnom ?

Saisissez la réponse à la question de confiance : \* Julientest.100

Etape précédente      Effacer      Continuer

Annulez votre demande de création d'espace en mode simplifié X

Confirmez-vous l'annulation de votre demande ?

Oui      Non

☞ Cliquez sur le bouton "Oui".

Une fois la demande confirmée, l'écran de prise en compte de la demande de suppression est affiché :

The screenshot shows a step-by-step process for canceling a simplified space creation request. The top navigation bar includes the French Republic logo, the text 'REPUBLIC FRANÇAISE', the website 'impots.gouv.fr', and a 'Quitter' (Leave) link. Below this, a blue icon of a person is followed by the title 'Annulez votre demande de création d'espace en mode simplifié'. A progress bar at the top indicates three steps: 'Identifiants' (Identifiers), 'Réponse à la question de confiance' (Response to the trust question), and 'Récapitulatif' (Summary), with the last step being the current active one. The main content area is titled 'Récapitulatif' and contains the message: 'Votre demande de création d'espace en mode simplifié a été annulée.' (Your simplified space creation request has been canceled). It also states: 'Vous allez recevoir un courriel de confirmation.' (You will receive a confirmation email). A blue button labeled 'Retour à la création d'espace' (Return to space creation) is centered. At the bottom of the page, there are links for 'Confidentialité Informations personnelles' and 'Accessibilité : non conforme', and a copyright notice: '© Direction générale des Finances publiques - Mentions légales'.

👉 **Cliquez sur le bouton "Retour à la création d'espace" ou fermez la page.**

Une fois votre demande de création d'espace en mode simplifié annulée, vous recevrez un courriel de confirmation de suppression de l'espace dans un délai de 24h.

Voici un exemple de courriel de confirmation d'annulation de votre demande de création d'espace en mode simplifié :

The email is titled 'Espace professionnel - Annulation de votre demande de création d'espace en mode simplifié'. It starts with the recipient's information: 'De : ne-pas-repondre@dgfip.finances.gouv.fr' and 'A :'. The date is listed as 'Date : 2024-09-04 10:00:00'. The body of the email begins with 'Bonjour,' and 'Vous avez demandé l'annulation de votre demande de création d'espace professionnel en mode simplifié.' A bold section 'Cette annulation a bien été prise en compte.' follows. The text continues with 'L'Administration fiscale vous remercie de l'intérêt que vous portez à ses services.' Below this, a note in red text reads: 'Si vous avez une question particulière, nous vous invitons à ne pas répondre à l'adresse électronique de ce message mais à vous connecter sur notre site impots.gouv.fr où vous trouverez les réponses aux questions les plus fréquentes.' At the bottom, another note in red text cautions against clicking links or calling numbers from unknown sources: 'L'Administration fiscale ne vous sollicite jamais (que ce soit par mail, par SMS ou par téléphone) pour vous demander de communiquer de quelque manière que ce soit vos identifiants ou vos coordonnées bancaires. Si vous recevez un tel message, ne cliquez sur aucun lien, nappelez pas le numéro indiqué et ne tenez pas compte des informations qu'il contient car il s'agit sans doute d'un message de phishing.'

### **3. En cas de problème dans l'accomplissement de cette démarche**

Pour tout renseignement supplémentaire, **l'assistance aux usagers des téléprocédures** est joignable de **8h00 à 18h00** du lundi au vendredi, selon deux canaux :

- ✓ le téléphone via le **n° 0809 400 210** (service gratuit + prix appel) ;
- ✓ le formulaire électronique disponible depuis le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) > Contact et prise de RDV > Professionnel > Une assistance aux téléprocédures > Par formuel pour une procédure de déclaration en ligne des données > Accéder au formuel.